

**École doctorale Humanités nouvelles – Fernand Braudel**

**Compte rendu du Conseil**

**Lundi 21 février 2022**

**14h00-17h00**

**(Visio-Team)**

***Membres présents***

Isabelle Brian, Julie d’Andurain, Catherine Deschamps, Elena Di Pede, Jacques Elfassi, Jean El Gammal, Sylvie Grimm-Hamen, Béatrice Fleury, Didier Francfort, Isabelle Gaudy-Campbell, Sylvie Hanicot-Bourdier, Françoise Lartillot, Mathieu Lembezat, Aude Meziani, Angéliki Monnier, Fabrice Montebello, Marion Ott, Florian Rosinski.

***Membres excusés***

Véronique Cnockaert, Gille Drogue, Stéphane Dufour, Kine Ngom, Catherine Lanneau, Dominique Longree, Isabelle Vitry.

***Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021***

Le compte-rendu du 13 décembre 2021 est approuvé par la totalité des membres présents. Il sera déposé sur le site internet de l’ED.

***Informations générales***

* HCERES : collectivement, la décision a été prise de livrer à l’HCERES le formulaire de la vague B, complété par des points de la vague B qui n’y figureraient pas. En revanche, le fichier Excel des indicateurs est à remplir et à commenter. Les deux documents seront relus par Catherine Morand (MDD) puis par une des directrices des ED (SLTC). Chaque directeur ou directrice lit et annote le bilan et le fichier Excel d’une autre école.
* Contrats doctoraux Région : aucun dossier n’a été déposé par des équipes dépendant de notre école. Ce qui est dommage. Un appel est lancé auprès des représentantes et représentants des unités pour qu’ils et elles se fassent le relai de l’opportunité que représente l’appel Région. Isabelle Gaudy-Campbell et Béatrice Fleury réfléchiront aux modalités à mettre en œuvre pour sensibiliser les collègues à ce dispositif.
* Contrats doctoraux handicap : la campagne est lancée ; les informations à son sujet ainsi que le calendrier figurent sur le site de l’ED. Le calendrier se présente comme suit : retour des candidatures à l'ED le mercredi 23 Mars 2022 - 12h00 ; conseil de l'ED (+ remontée à l'université) le vendredi 28 mars 2022 ; présentation et vote au CLED le 28 avril 2022 ; mise en ligne des dossiers *via* l'ED (application SIREDO, jusqu'au 23 mai 2022). D’ores et déjà, l’établissement a réservé deux contrats doctoraux handicap. Il est important de rappeler aux doctorantes et doctorants concernés qu’ils et elles doivent candidater auprès des deux concours et qu’ils et elles ne doivent surtout pas oublier de le faire.
* LPR et contrats doctoraux : à échéance 2023, la rémunération des contrats doctoraux augmentera de 30 % par rapport à la rémunération actuelle. Cette hausse se fait en deux temps : actuellement la rémunération est de 1866 euros brut ; à partir du 1er septembre 2022, elle sera de 1975 euros brut et de 2300 en 2023. Par ailleurs, le nombre de contrats alloués augmentera de 20%. 70% du nombre de contrats supplémentaires seront attribués aux SHS. Est également mis en place un contrat doctoral de droit privé de 3 ans, reconductible 2 fois pour une année supplémentaire. Ce contrat concerne les employeurs dont les salariés relèvent du droit privé : entreprises, associations, EPIC- Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (SNCF par exemple), FRUP-Fondation reconnue d'utilité publique (mécénat), EESPIG (Enseignement supérieur privé d’intérêt général). Est aussi annoncé un contrat post-doctoral avec une version en droit privé et une version en droit public. L’ensemble de ces mesures auxquelles il faut ajouter la protection des doctorantes et doctorants participent d’une volonté de revalorisation du doctorat.

***Règlement Intérieur***

Le document envoyé est commun à toutes les ED pour la partie Règlement intérieur, distinct pour la partie *Vade Mecum*. Pour cette partie, le contenu de l’ancien règlement intérieur a été repris. Le conseil suggère d’ajouter au *Vade Mecum* un article précisant que toutes les unités de recherche sont représentées dans le conseil et qu’il en est de même des activités conduites au sein de l’ED (dont le concours relatif aux contrats doctoraux).

***Demande de financement d’une école d'été***

John Bak (IDEA) demande un soutien de 300 euros pour une école d’été. Isabelle Gaudy-Campbell présente le projet. Le projet s’inscrit dans une continuité ; il prolonge un événement organisé en 2021 et connaîtra une autre édition en 2023. Nous rappelons qu’un événement est soutenu quand deux équipes sont partenaires. Ce qui n’est pas le cas du projet en question et qui, de ce fait, ne pourra pas être soutenu.

***Campagne de mobilités***

L’ED présente les demandes de la première campagne de mobilité de l’année (début d’année civile) ; la deuxième suivra (milieu d’année civile). Un rappel : chaque doctorant est soutenu à hauteur de 500 euros par l’ED et de 500 euros par son unité de recherche. Par an, chaque doctorante et chaque doctorant bénéficient d’une aide de 1000 euros. L’importance du nombre de demandes atteste d’un effet rattrapage par rapport à la crise sanitaire. Cette situation se retrouvera probablement lors de la deuxième vague de demandes. Hormis un doctorant dont la demande dépasse le cadre imposé, les demandes de mobilité sont toutes acceptées.

Afin de répondre à la demande de la DRV consistant à avoir dépensé 70 % des deux enveloppes (soutenances, mobilité) en mars, l’ED affectera ce mois-là aux unités de recherche une enveloppe budgétaire fondée sur une estimation des dépenses à venir. Un rattrapage se fera en septembre de chaque année.

***Publication des thèses***

Trois dossiers ont été examinés :

* Celui d’Alicia Devaux-Rodriguez qui a soutenu le 19 mai 2021 une thèse portant le titre *Les Règles du savoir-vivre dans le théâtre de Jean-Luc Lagarce*, sous la direction de Marie Scarpa ;
* Celui de Savannah Kocevar qui a soutenu en juin dernier une thèse intitulée *Tracer sa voie/x. Une ethnocritique du cycle indochinois de Marguerite Duras*. La thèse a fait l’objet d’une co-tutelle et elle a été dirigée, côté UL, par Marie Scarpa ;
* Celui de Benjamin Lavigne dont la thèse a été soutenue en 2020 sous la direction de Madame Marie-Aimée Lebreton et de Monsieur Olivier Lussac. Elle est intitulée *Le petit surhomme des jeux vidéo et la gamification du monde : éthique de la manipulation par l’interactivité ludique*.

Les trois thèses ont un éditeur et un plan de financement est joint à la demande. Après discussion, il est convenu que les trois seront soutenues par l’ED à hauteur de 1200 euros chacune.

***Ventilation du budget de l'ED 2022***

La ventilation du budget de l’ED est approuvée par la totalité des membres présents au Conseil.

***LOGOS***

Françoise Lartillot présente la manifestation qui se tiendra à l’Université de la Sarre du 30 juin au 2 juillet 2022 et qui s’intitule *Processus de transformation. Mutations, césures, départs.* Les propositions sont attendues pour le 18 mars maximum. Le centre des *Border Studies* à Luxembourg est étroitement associé à Logos. À l’issue des journées doctorales, les doctorantes et doctorants auront la possibilité de publier dans une revue qui accepte des textes rédigés en français et en allemand.

***Présentation des activités d'Ici doc'***

En plus des séminaires que l’association organise, Ici doc’ a mis en place « Un atelier de pratique orale : communiquer au sein d’une manifestation scientifique ». Cet atelier a pour objectif d’entrainer à l’oral les doctorantes et doctorants qui le souhaitent. L’objectif visé concerne le fond autant que la forme dont la gestion du temps de parole.

En outre, cet atelier associe trois associations de doctorantes et doctorants (Ici doc’, Parenthèses, AJC CREM). Il est organisé selon un triple dispositif : les doctorantes et doctorants des sites de Nancy et de Metz peuvent participer en présentiel dans chaque ville mais aussi à distance.

À moyen terme, les actions engagées ont pour objectif de recruter des forces vives qui prendront le relai de l’équipe actuelle au sein de l’association.

***Questions diverses***

Calendrier des contrats doctoraux

* Lancement de la campagne : lundi 22 février 2022.
* Retour des dossiers (phase 1) :  vendredi 29 avril (+ validation des dossiers à sélectionner en conseil du 9 mai 2022).
* Les candidat.es pré-sélectionné.es devront fournir pour la phase 2 leur mémoire M2 ainsi qu’une attestation de réussite du M2. À noter que la date limite de soutenance des M2 est fixée au 17 Juin 2022.
* Auditions : 30 juin 2022 (Site de Nancy - pôle CLCS) et 1er juillet (Site de Metz - pôle TELL).